

COMMUNE DE BAZOUGES LA PEROUSE EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation	Date d'affichage	Nombre de conseillers
05/05/2023	12/05/2023	En exercice : 19 Présents : 15 Votants : 17

L'an deux mil dix vingt trois

*Le 10 mai à 20 Heures 00 Minute, le **Conseil Municipal** légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de monsieur Pascal HERVÉ (Maire)*

ETAIENT PRESENTS :

HERVÉ Pascal, BONDIGUEL Nathalie, ISAMBARD Albert, LE GONIDEC Guy, LANDAIS Fabienne, GORON Rémy, LAUNAY Chantal, BRIAND Henri, LEGOUT Séverine, ALEXANDRE Pierre, JALLU Yann, SAINT MLEUX Xavier, DURET François, DURAND Marie-Claude, BERTAUX Delphine

Formant la majorité des membres en exercice.

ABSENTS Excusés : GUIBLIN Aline, BOULET Peggy, JOUAUX Laëtitia,

ABSENTS : ROCHELLE Stéphane

POUVOIR : GUIBLIN Aline, donne pouvoir à Pascal HERVÉ, JOUAUX Laëtitia, donne pouvoir à BERTAUX Delphine

Mme Marie-Claude DURAND a été élue secrétaire de séance.

N° 04-06-2023 – Autorisation de signature – convention d'Opération de Revitalisation de Territoire ; Petite Ville de Demain

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que le label Petite Ville de Demain est un dispositif national lancé par l'Etat permettant de reconnaître le rôle de centralité des communes de moins de 20 000 habitants et de leur EPCI. Mais c'est aussi et avant tout, la reconnaissance de l'importance de la participation des territoires ruraux et de leurs centres-bourgs - en tant que bassin de vie, d'emplois et de mobilité – pour la réussite des grands défis de demain : transition démographique, transition écologique et énergétique, transition numérique...

L'Etat souhaite donc, aux côtés et avec les collectivités, mettre en œuvre le Plan de Relance afin de doter les territoires de moyens financiers et techniques pour les cinq prochaines années (2021-2026).

La commune de Bazouges-la-Pérouse a candidaté le 26 novembre 2020 par courrier aux services préfectoraux. Elle a exprimé ses motivations et sa volonté d'affirmer son rôle de centralité à l'échelle de Couesnon Marches de Bretagne dans une démarche partenariale et complémentaire avec les pôles de Val-Couesnon et Maen-Roch également labélisés. Bazouges-la-Pérouse a marqué son entrée le programme en signant la convention d'adhésion le 5 Avril 2022. A partir de là, la commune et ses partenaires disposaient de 18 mois pour la réalisation d'une opération de revitalisation de territoire (ORT), objet de la présente convention.

Les communes, la communauté de communes, l'Etat, le Département d'Ille-et-Vilaine et la Région Bretagne ont travaillé collectivement à l'identification des enjeux de revitalisation sur le territoire et ont ainsi dégagés 4 enjeux transversaux aux 3 communes :

Construire la ville sur la ville. Objectif partagé, notamment dans la perspective de mise en œuvre de l'objectif ZAN (Zéro artificialisation Nette), les collectivités s'accordent sur la nécessité d'identifier et de mobiliser prioritairement les gisements présents dans l'enveloppe urbaine : commerces et logements vacants, friches, parcelles non-bâties. Un travail important d'identification a été menés dans le cadre du PLUi et du PLH et un cadre d'intervention se définit avec l'OPAH-OPAH RU à l'étude.

Préserver les fonctions de centralités. L'ORT a obligé de délimiter les centres-villes par l'identification de faisceaux d'indices. Pour cela, la proposition a été d'identifier les 3 principales fonctionnalités de la ville :

- (1) Habiter,
- (2) Consommer et travailler,
- (3) Se divertir, se soigner et apprendre.

Ce sont ces fonctions qui font la centralité et permettent au bourg une concentration suffisante pour peser dans l'organisation territoriale. Elles ont ainsi permis de délimiter les secteurs d'intervention dans lesquels les outils juridiques et fiscaux deviennent opérants. Pour la commune de Bazouges-la-Pérouse un secteur opérationnel a été identifié sur le bourg historique. Dans ce secteur une attention toute particulière sera portée sur les logements, les commerces et équipements présents pour reconquérir, préserver ou développer l'offre.

Valoriser les aménités d'un bourg rural. Le territoire de Couesnon Marches de Bretagne est un territoire rural qui bénéficie d'une image positive et d'un patrimoine bâti et paysager remarquable. Il apparaît donc essentiel, au-delà de sa préservation de travailler à sa perception et sa valorisation. Végétalisation des bourgs, développement des mobilités actives, création d'espaces publics facilitant la rencontre et la convivialité (...) l'objectif est de donner une place à la nature en ville et cet environnement qui fait l'attractivité de notre territoire : « vivre à la campagne ».

Faciliter l'accès à la centralité. Comme vu précédemment, la centralité dispose de fonctions dont certaines ne s'adressent pas uniquement à ses habitants, mais à une aire d'attraction plus grande et qui rayonne sur les autres communes. Travailleurs, consommateurs et usagers ne sont donc pas tous habitants. Dans ce cadre il apparaît important de permettre à tous d'accéder aux équipements des centres-villes et de proposer une offre en mobilité.

Ces quatre enjeux constituent donc le cadre d'action commun entre communes et intercommunalité. Car plus localement, l'objectif de Petites Villes de Demain est de renforcer le binôme intercommunalité / commune via un esprit gagnant/gagnant et faire des trois communes lauréates – Val-Couesnon, Maen-Roch et Bazouges-la-Pérouse - le catalyseur des politiques communautaires de Couesnon Marches de Bretagne. Accès aux commerces et services, diversification de l'offre de logements, développement des mobilités douces, prise en compte du dérèglement climatique etc. autant de politiques publiques portées par Couesnon Marches de Bretagne au travers du Projet du Territoire « Terres des Possibles 2026 », du Contrat de Relance et de Transition Energétique (CRTE), du Plan Climat Air Energie Territorialisé (PCAET), du Plan Local de l'Urbanisme Intercommunal (PLUi) et de l'ensemble des plans et programmes qui doivent désormais prendre vie et s'incarner par des projets opérationnels. Projets opérationnels portés par les communes lauréates, mais dont certains (y compris en termes de méthodologie) pourront ensuite être répliqués dans d'autres communes de Couesnon Marches de Bretagne et ainsi rayonner plus largement.

A partir des enjeux communs et des secteurs d'intervention identifiés chaque commune lauréate a proposé des actions et établit une feuille de route opérationnelle qui répond à ces enjeux. Bazouges-la-Pérouse a ainsi identifié 17 actions prioritaires qui œuvrent pour la dynamisation des centres-villes. Certaines sont portées par la commune, d'autres par l'intercommunalité, des tiers-privés ou associatifs. Parmi elles, 8 font l'objet d'une fiche opérationnelles permettant d'établir une

méthodologie de mise en œuvre. Aussi, durant les cinq ans de la convention, une à deux fois par ans, les partenaires se réuniront pour échanger sur l'avancée des actions et au besoin avenancer la convention afin d'actualiser les actions, d'en ajouter de nouvelles ou d'en supprimer si l'opportunité ou la faisabilité est questionnée. Le cadre est évolutif et non figé.

Il convient désormais de signer cette convention, pour qu'elle puisse produire ses effets et que les actions identifiées soient mise en œuvre avec le concours des partenaires. La convention devra être signés par : les trois Maires des communes lauréates, le Président de l'EPCI, le Sous-Préfet de Fougères-Vitré représentant l'Etat, le Président du Conseil Départemental et le Président du Conseil Régional.

Aussi, le conseil municipal est invité à débattre et délibérer

Vu le Code Général des Collectivités territoriales,

Vu la loi n°2018-1021 du 23 novembre 2018 portant évolution du logement, de l'aménagement et du numérique [ELAN]

Vu la loi n°2022-17 du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale [3D]

Considérant, la lettre de candidature de la commune de Bazouges-la-Pérouse, envoyée le 26 novembre 2020, et fixant les orientations et motivations de la commune au Programme Petites Villes de Demain

Considérant, la lettre du Sous-Préfet informant la commune de Bazouges-la-Pérouse de son intégration au programme Petites Villes de Demain, le 17 décembre 2021

Vu, la convention d'adhésion au programme Petites Villes de Demain et les engagements pris par la commune et ses partenaires à réalisation une opération de revitalisation de territoire dans un délai de 18 mois

Considérant, l'étude pré-opérationnelle OPAH et OPAH RU en cours d'élaboration à Couesnon Marches de Bretagne

Considérant, le schéma de développement des zones d'activités en cours d'élaboration à Couesnon Marches de Bretagne

Considérant, le schéma des équipements sportifs en cours d'élaboration à Couesnon Marches de Bretagne

Considérant, le Contrat d'Objectif et Développement Durable réalisé par la commune de Bazouges-la-Pérouse en 2021

Considérant, le Programme Pluriannuel de Mise en Valeur des Patrimoines « Petite Cité de Caractère » 2021-2026

Considérant, les audits énergétiques réalisées sur la Mairie, la Poste et l'Office du Tourisme et les bilans énergétiques réalisés par le Conseiller en Energie Partagé sur le patrimoine communal

Sur rapport de M. le Maire,

Le conseil municipal, après délibération, à l'unanimité

Approuve la convention d'Opération de Revitalisation de Territoire (ORT)

Autorise M. HERVE, Maire de Bazouges-la-Pérouse à signer la convention d'ORT et à accomplir les formalités nécessaires à la mise en œuvre de la présente convention

La Secrétaire de Séance
Marie-Claude DURAND



Le Maire
Pascal HERVÉ



Envoyé en préfecture le 30/05/2023

Reçu en préfecture le 30/05/2023

Affiché le

ID : 035-213500192-20230510-04_06_2023-DE